

COMMUNE DE SAINT CIERGE LA SERRE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2021

Etaient présents : Mesdames BRIVET Sylvette, CHAUDIER Alexandra, Messieurs BLANC Pierre, CHAPUIS Jean-Marc, CHIEZE Bernard, NAUDOT Olivier, ROCHE Stéphane, VIVAT Thierry formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : Mme CHOLVY Mélanie ; M. GODEFROY Cyril, PLATZ Bernard.

Ouverture de la séance à 18h32.

❖ **Approbation de la convention de fonds de concours avec la C.A.P.C.A.:**

La commune bénéficie d'une aide d'un montant de 10 000€ pour la réfection de la route communale reliant Saint Cierge à La Serre, réalisée en septembre dernier. Cette aide émane de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche dans le cadre de son dispositif des « fonds de concours ».

❖ **Approbation de la convention « petits déjeuners » :**

Le Ministère de l'Éducation Nationale a décidé d'allouer à la commune une subvention d'un montant de 3 156.40 € au titre de l'année scolaire 2021/2022 afin de prendre en charge les petits-déjeuners servis quotidiennement aux élèves.

❖ **Contrats d'assurance des risques statutaires 2022-2025 agents CNRACL et IRCANTEC**

Le conseil municipal décide de souscrire aux assurances suivantes pour le personnel communal :

- AGENTS PERMANENTS IMMATRICULES A LA CNRACL - Taux : 6.47%
- AGENTS TITULAIRES NON AFFILIES A LA CNRACL ET AGENTS CONTRACTUEL DE DROIT PUBLIC - Taux : 0.95%

❖ **Approbation du Procès-Verbal de transfert financier de la compétence eau :**

Le conseil municipal approuve le Procès-Verbal dressé par la Trésorerie Municipale de Privas visant à rendre compte d'un point de vue financier des conséquences du transfert de la

compétence eau potable de la commune vers la CAPCA. Tous les actifs et passifs relatifs à l'eau potable sortent ainsi du giron communal.

❖ **Temps de travail :**

La commune, à la demande de la Préfecture, prend une délibération cadre visant à définir le temps de travail tel qu'appliqué à la fonction publique territoriale sur la collectivité. Celui-ci est porté à 1 607 Heures annuelles (soit une base de 35h/semaine annualisée).

❖ **Questions diverses**

- Les travaux de l'appartement de l'église prennent fin et une annonce va être prochainement publiée pour sa mise en location à partir du 01.02.2022
- Le défibrillateur est désormais posé et opérant au village (Route des crêtes / contre le bar)
- Les travaux d'assainissement avancent bien et le délai de fin mars est toujours valable pour la fin des travaux
- Un colombarium a été commandé par la mairie et sera posé en mars dans le cimetière communal
- La cérémonie des vœux à la population est annulée comme l'année dernière compte-tenu du contexte sanitaire

Séance levée à 19h09.